

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

| Nombre de membres | | | |
|------------------------------|-------------|----------|--------|
| Afférents au Comité Syndical | En exercice | Présents | Quorum |
| 85 | 85 | 47 | 43 |

SEANCE DU
17 JUIN 2024

Date de convocation du Comité Syndical
11 juin 2024

Date d'affichage de la convocation au siège
11 juin 2024

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 47
Nombre de suffrages exprimés : 48
Nombre de délégués ayant voté pour : 48
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 1

Le 17 juin 2024 à 18h30, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle des Fêtes de Chappes, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : Mme Sophie PELLETIER est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DESMARETS Pierre, DOLAT Gilles, GEOGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, LAFAYE Patrice, LANGLAIS Gérard, MAUBLANT Alain, MEDYNSKA Jean-Louis, PELLETIER Sophie, RAYMOND Isabelle, RENAULT Laurent, SAHUT Michel, NURY Jacques, SAUSSAC Cyril, STEPHANT Nicolas.

Billom Communauté : DEGOILLE Michel, ESCARPA Ludovic, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, ROUZAIRE Philippe, STEINERT Michèle.

Communauté de Communes Plaine Limagne : BOURDIER Marie-Pierre, GIBOIN Jérôme, LE GOUGUEC Franck, MARTIN Frédéric, MAS Gilles, POINTON Ludovic.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : COTTIER Bernard, LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, RODRIGUES Anne-Sophie, ROUSSELET Joëlle, VALLEIX Philippe, GEORGES Denis.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : BERGAMI Gilles, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, LUCAS Antoine, ROUVIDANT Jean-Louis, CALET Didier.

Mond'Arverne Communauté : BORDIER Jean-Marc, LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal, GUILMAN Marie-Aimée.

Pouvoir(s) :

- M. Stéphane CANUTO donne procuration à M. Stéphane LOBREGAT

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

| | À l'ouverture de la séance | À compter de la délibération n°19 | À compter de la délibération n°23 | À compter de la délibération n°27 |
|------------------------------|----------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Nombre de délégués présents | 47 | 48 | 49 | 50 |
| Nombre de pouvoirs | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Nombre de suffrages exprimés | 48 | 49 | 50 | 51 |

Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Dél. 2024-15 : Adoption du compte de gestion 2023 : Budget Principal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-29, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 ;

VU le compte de gestion 2023 du Trésorier de la collectivité associé au Budget Principal ;

Le Vice-Président en charge des finances et de la tarification informe le Comité Syndical que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Trésorier de la collectivité et que le compte de gestion établi par ce dernier pour le Budget Principal est conforme au compte administratif 2023 présenté par le Syndicat du Bois de l'Aumône pour ce même budget.

Le Vice-Président présente les chiffres du compte de gestion du Budget Principal de l'exercice 2023 qui s'établit comme suit :

33000 - SBA PRINCIPAL

Exercice 2023

| | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| RECETTES | | | |
| Prévisions budgétaires totales (a) | 4 415 200,00 | 30 504 756,12 | 34 919 956,12 |
| Titres de recette émis (b) | 1 204 265,42 | 25 798 614,20 | 27 002 879,62 |
| Réductions de titres (c) | 0,02 | 1 172 596,81 | 1 172 596,83 |
| Recettes nettes (d = b - c) | 1 204 265,40 | 24 626 017,39 | 25 830 282,79 |
| DEPENSES | | | |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 4 415 200,00 | 30 504 756,12 | 34 919 956,12 |
| Mandats émis (f) | 1 785 188,97 | 24 487 293,30 | 26 272 482,27 |
| Annulations de mandats (g) | 946,12 | 702 850,55 | 703 796,67 |
| Dépenses nettes (h = f - g) | 1 784 242,85 | 23 784 442,75 | 25 568 685,60 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | | | |
| (d - h) Excédent | | 841 574,64 | 261 597,19 |
| (h - d) Déficit | 579 977,45 | | |

Le Président demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'approbation du Compte de Gestion du Budget Principal pour l'exercice 2023.

Le Comité Syndical,
Où l'exposé du Vice-Président en charge des finances et de la tarification,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

Article 1 : ADOPTE le compte de gestion du Budget Principal établi par le Trésorier pour l'exercice 2023.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN



Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20240617-DEL2024-15-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.